

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE L’OBJET D’ÉTUDE	7
1. DÉFINITION DU SUJET ET PRÉSENTATION DES SOURCES	7
1.1. <i>Les BDP et leur territoire</i>	7
1.2. <i>Les sources</i>	8
1.3. <i>Quelques définitions</i>	9
1.3.1 Territoire et réseau	9
1.3.2 Bibliothèques intercommunales	11
2. LES TENDANCES ACTUELLES DANS LE MONDE DES BDP.....	12
2.1. <i>Les transformations de l’environnement des BDP.....</i>	13
2.1.1 L’évolution du monde rural.....	13
2.1.2 L’intercommunalité	14
2.2. <i>De nouvelles modalités d’application des missions des BDP</i>	16
PARTIE 2 : CHOIX MÉTHODOLOGIQUES.....	18
1. UN PREMIER TRAVAIL EXPLORATOIRE À PARTIR DU <i>GUIDE DES BDP 2002</i> ...	18
1.1. <i>Un préalable documentaire</i>	18
1.2. <i>Une réorganisation des données fournies par le guide.....</i>	18
1.3. <i>Construction d’un panel</i>	19
1.4. <i>Émergence des premiers concepts classificatoires, pré-typologie</i>	20
2. LE QUESTIONNAIRE	21
2.1. <i>Objectifs</i>	21
2.2. <i>Structuration</i>	22
2.3. <i>Choix du type de questions</i>	23
2.4. <i>La rédaction</i>	24

2.5. <i>Le dépouillement</i>	24
3. LES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES	24
3.1. <i>Objectifs</i>	24
3.2. <i>Préparation des entretiens</i>	24
3.3. <i>Modalités pratiques</i>	25
PARTIE 3 : RÉSULTATS ET CONCLUSIONS	26
1. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE.....	26
1.1. <i>Le réseau, état des lieux</i>	26
1.1.1 Les composantes du réseau et les pratiques	26
1.1.2 La structuration du réseau	29
1.2. <i>Le réseau, analyses et perspective</i>	31
1.2.1 Les raisons de la structuration du réseau.....	31
1.2.2 La place dans le réseau des différentes structures	32
1.2.3 Évolution attendue du réseau et améliorations à apporter.....	34
2. TYPOLOGIE DES BDP	37
2.1. <i>Type « déconcentré »</i>	38
2.2. <i>Type « décentralisé »</i>	40
2.3. <i>Type « centralisé »</i>	41
CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	44
TABLE DES ANNEXES	53

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Remerciements

Au seuil de cette étude, nous tenons à adresser nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés au cours de notre travail.

Tout d'abord, il nous faut remercier Anne-Marie Bertrand, notre tutrice, pour sa disponibilité et ses conseils toujours avisés.

Les personnels des BDP qui ont répondu à notre questionnaire ou à nos entretiens téléphoniques nous ont permis de mener à bien notre enquête, qu'ils soient ici remerciés du temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer.

Liste des abréviations

ADBDP : Association des directeurs de Bibliothèques départementales de prêt

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BCP : Bibliothèque centrale de prêt

BDP : Bibliothèque départementale de prêt

BI : Bibliothèque intercommunale

BM : Bibliothèque municipale

BR : Bibliothèque relais

BTR : Bibliothèque tête de réseau

DLL : Direction du Livre et de la Lecture

MI : Médiathèque intercommunale

PDDL : Plan départemental de développement de la lecture

Introduction

C'est dans le cadre d'un module d'initiation à la recherche proposé par l'ENSSIB en janvier 2003 que nous nous sommes vu proposer un sujet, intitulé : « Diffusion des savoirs et rôle des bibliothèques en milieu rural ». Dès l'origine nous savions que le travail à effectuer s'intégrait dans un partenariat entre l'ENSSIB et le Conseil Général de la Loire. Ce partenariat se manifeste notamment dans l'organisation d'un colloque à Montbrison, à l'occasion des trente ans de la BDP de la Loire, au cours duquel nous présenterons notre travail.

Le sujet proposé était très large et il nous a fallu, assez rapidement, le recadrer et cibler plus particulièrement un des multiples aspects que l'étude des BDP soulevait. Notre recherche a d'abord été resituée dans une problématique générale que l'on peut qualifier de classique : nous avons choisi de nous interroger, au vu des évolutions qu'a connues le monde rural ces vingt dernières années (des géographes, des sociologues parlent de « renaissance rurale », de « rurbanisation »...), sur les nouvelles orientations que suivent les BDP pour s'adapter aux transformations de leur environnement tout en continuant à assurer leurs missions de service public de la lecture.

Au sein de cette problématique générale il a été décidé d'aborder plus particulièrement la façon dont les BDP organisent actuellement leur territoire et de réfléchir sur les causes d'une telle organisation. En d'autres termes, il s'agissait de déterminer quelles étaient les modifications en cours dans la structuration de leur réseau, et donc de leur territoire, et quelle place y tenaient, notamment, de nouvelles organisations politiques du territoire que sont l'intercommunalité et les pays. C'est d'ailleurs pour pouvoir apporter une ébauche de réponse à ces questions que nous avons décidé de mener une enquête auprès des BDP, dont l'analyse constitue l'essentiel de notre travail.

Tout d'abord, afin de présenter le contexte dans lequel s'inscrit notre enquête, seront explicitées les transformations qui ont affecté les BDP et leur environnement ces vingt dernières années. La méthode utilisée pour constituer notre enquête ainsi que les résultats de celle-ci seront ensuite présentés.

Partie 1 : Présentation de l'objet d'étude

1. Définition du sujet et présentation des sources

Comme indiqué précédemment dans l'introduction, cette étude s'inscrit dans la préparation d'un colloque intitulé « Lecture publique et territoires : 30 ans de mutations en BDP ». Dans ce cadre, le travail a d'abord consisté en la recherche de sources sur le thème encore très large du rôle des BDP en milieu rural et tout ce que cela implique (sociologie de la lecture en milieu rural, organisation et missions des BDP, etc.). En même temps, dans ce vaste champ de recherche que constitue la BDP et son environnement rural, il a fallu cibler un sujet particulier qui nous a semblé porteur de questionnements pour l'ensemble des acteurs s'intéressant aux BDP : la structuration par les BDP de leur territoire.

1.1. Les BDP et leur territoire

Parallèlement à la constitution de la bibliographie, il a été nécessaire de mener un travail de redéfinition du sujet afin de cadrer au mieux l'objet de notre recherche et de préciser nos outils d'investigation. Sur ce point, les conseils d'Anne-Marie Bertrand ont été essentiels dans l'orientation qui a été donnée à notre travail de recherche. C'est le thème porteur et encore peu étudié des BDP et de leur territoire, qui a été choisi.

Plus précisément, les efforts d'exploration se sont portés sur la manière dont les BDP organisent leur territoire, sur les types de réseau qu'elles constituent au sein de leur territoire avec les autres bibliothèques. Il a semblé que, les activités de la BDP ayant considérablement évoluées depuis 1945, l'organisation du territoire de la BDP, les liens qu'elle noue avec les autres structures de la lecture publique

n'avaient pu que se transformer à leur tour. En effet, les transformations importantes qu'a connues l'environnement administratif, politique, géographique et social des BDP (et particulièrement les lois de décentralisation) ont obligé celles-ci à faire évoluer leurs activités et, concomitamment, à penser une autre organisation de leur territoire. Cette approche semblait d'autant plus prometteuse que la dimension territoriale tient une importance considérable dans la définition même de la BDP (d'après l'ordonnance du 2 novembre 1945, elle doit desservir les communes rurales de moins de 15 000 habitants).

Par conséquent, notre objectif n'est pas de retracer chronologiquement les évolutions territoriales des BDP, mais de nous pencher sur la manière dont les territoires et les réseaux des BDP sont organisés aujourd'hui. Ainsi, dès le départ, un des objectifs de cette étude a été de mettre au point une typologie de cette organisation. Il a semblé important de faire apparaître à grands traits les principales causes de l'organisation actuelle du territoire et du réseau des BDP.

1.2. Les sources

La recherche de sources nous a fait consulter un certain nombre d'ouvrages dans les domaines de la sociologie de la lecture en milieu rural et des politiques culturelles d'aménagement du territoire. Nous avons également souhaité présenter un état de l'art en ce qui concerne les BDP (leurs missions, leur réseau ...). Dans ce but, et en nous attachant surtout aux ouvrages les plus récents (édités essentiellement depuis le début des années 1990), nous avons recherché ceux portant sur les BDP, que ce soient des mémoires écrits par des élèves de l'ENSSIB, des articles parus dans le *BBF* ou dans la revue *Transversales* de l'ADBDP, ou bien entendu des monographies (voir bibliographie en annexe). Le *Guide des BDP 2002*, édité par l'ADBDP, nous a été d'une grande aide en nous fournissant des données fondamentales sur l'ensemble des BDP du territoire. Les sites web des différentes BDP ont également été consultés¹.

¹ Accessibles à partir du site de l'ADBDP (www.adbdp.asso.fr/lesbdp/sitesbdp.htm) ; 39 BDP ont un site web.

1.3. Quelques définitions

La mise au point du questionnaire et son analyse ont été accompagnées du maniement et de l'utilisation de concepts très fréquemment employés dans différents domaines (sciences, informatique, politique, géographie...) et notamment dans celui des bibliothèques. Dans ces conditions, au vu de leurs multiples acceptions, il ne pouvait être fait l'économie d'une définition des quelques concepts utilisés abondamment dans cette étude. Ces définitions s'effectueront dans la première partie pour les concepts généraux, et dans la troisième partie au sein de l'analyse du questionnaire pour les concepts qui ont été utilisés plus spécifiquement pour la mise au point de la typologie.

1.3.1 Territoire et réseau

La notion de territoire peut être définie de la manière suivante : « Espace géographique qualifié par une appartenance juridique : territoire national, ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Implique la reconnaissance de limites...² ». Ainsi le territoire de la BDP a d'abord une dimension politique (le département) puis une dimension physique et culturelle qui varie considérablement d'un département à l'autre. Cette spécificité (géographique, sociale, politique) des territoires des BDP tient nécessairement une place essentielle dans la manière dont les réseaux des BDP s'organisent.

A ce concept de territoire est éminemment lié celui de réseau. La définition de ce mot peut être la suivante : « répartition des éléments d'une organisation en différents points ; ces éléments ainsi répartis³ ». On sait l'importance que les bibliothécaires accordent depuis plusieurs années déjà à ce terme. On peut même parler d'un usage intensif qui ne va pas sans un certain flou quant à son acception. Ce que l'on peut en dire, sans en donner une définition stricte, c'est qu'au concept

² *Dictionnaire de la géographie*, sous la dir de P. George et de F. Vergeer, p. 457.

³ *Le Petit Robert*, éd. 1991.

de réseau est associée l'idée d'échange, de coopération, d'interconnexion, de flux, de partenariat... En outre, il a semblé que l'idée de réseau n'impliquait pas forcément une dimension hiérarchique, bien que traditionnellement dans l'esprit de nombreux professionnels des bibliothèques un réseau ne peut comporter qu'une seule tête, responsable de son organisation.

En fait peuvent être qualifiés de réseau de nombreux types d'organisations du territoire. C'est ainsi que Dominique Lahary dégage trois schémas d'organisation de réseau⁴. Il distingue un premier scénario nommé « hiérarchie » qui « correspond à une conception hiérarchique des relations entre organismes chargés de la lecture publique », un deuxième nommé « dislocation », qui « correspond à [...] une compartimentation du territoire sans cohérence générale » et un troisième nommé « réseau » : « ...c'est un maillage multidimensionnel et ça n'a pas de tête. Il représente l'interconnexion des dispositifs ».

En ce qui concerne plus particulièrement les bibliothèques et leur territoire et au-delà des différents types de réseau que l'on peut distinguer, est fondamentalement associée à l'idée de réseau une dimension de coopération entre les bibliothèques. D'ailleurs, comme le constate Bruno Dartiguenave⁵, le discours sur le concept de réseau est d'apparition récente, même si l'idée d'une coopération entre les bibliothèques et sa réalisation pratique existent depuis longtemps.

Toujours d'après B. Dartiguenave, trois causes peuvent être avancées pour expliquer ce fort intérêt de la profession pour la coopération et la mise en réseau. Tout d'abord la progression spectaculaire de l'informatique dans les bibliothèques a permis de libérer l'idée de réseau de ses contraintes techniques. De plus la mise en réseau est bien souvent perçue comme un moyen, dans un contexte peu favorable aux hausses des dépenses budgétaires, de mutualiser les moyens. Enfin une véritable prise de conscience a eu lieu des réels avantages qu'apporte la mise en réseau des bibliothèques : mutualisation des collections, partage du travail, économies....

⁴ D. LAHARY. « Le développement territorial de la lecture publique : éléments de rétrospectives », article rédigé pour le *BBF* mais non encore paru.

⁵ B. DARTIGUENAVE. « La lecture publique en Maine-et-Loire : la mise en réseau des bibliothèques », dans *BBF*, 1997, t. 42, n°5.

Tout au long de ce mémoire, ce concept sera associé au terme de BDP et constituera notre objet d'étude. La BDP s'intègre dans un réseau d'échanges et de communication avec les bibliothèques ou dépôts qu'elle dessert. Parler de réseau d'une BDP consiste à désigner à la fois l'ensemble des flux qui s'établissent entre les différents éléments du réseau (la BDP et les bibliothèques ou dépôts de son territoire) ainsi que les éléments du réseau eux-mêmes.

1.3.2 Bibliothèques intercommunales

Dès les premières recherches effectuées dans le cadre de cette étude, il a paru indispensable de mieux cerner ce qu'est une bibliothèque intercommunale (BI), car ce type d'établissement ne cesse de se répandre au sein des territoires des BDP. Là encore, il a été difficile d'établir une définition claire de ce qu'est une BI.

L'ambiguïté tient d'abord au fait que l'on ne sait pas forcément, lorsque l'on parle de BI, si sa dimension intercommunale a pour fondement un statut administratif particulier, qui fait de la bibliothèque une véritable institution appartenant à plusieurs communes (voir plus loin le développement sur l'intercommunalité), ou si son caractère intercommunal tient à ce que, tout en restant une bibliothèque municipale, elle sert de bibliothèque de référence pour une population qui va au-delà du territoire communal. Dans le premier cas, la BI est officiellement intercommunale ; elle est financée par plusieurs communes et a vocation à desservir l'ensemble de ces communes en permettant à l'ensemble de leurs habitants de s'inscrire à la bibliothèque et/ou en fournissant des documents ou d'autres services aux bibliothèques associées présentes sur le territoire intercommunal. Dans le deuxième cas, la BI sera plutôt appelée bibliothèque à vocation intercommunale. Elle desservira des populations bien au-delà de son territoire en vertu ou non d'un accord avec les communes présentes dans sa sphère d'influence.

A partir de ce premier constat, il faut immédiatement préciser qu'au cours de notre étude, il n'a pas été fait de différence entre les bibliothèques intercommunales au sens strict et les autres car, comme le souligne Laurence

Boitard, il n'est pas toujours évident de faire la part du factuel et celle de l'institutionnalisation⁶.

En revanche, un autre type de différenciation entre BI a été retenu. Il a été établi par Bruno Dartiguenave dans un article cité précédemment⁷. Il y explique que « la mission dévolue aux bibliothèques intercommunales est soit de développer un pôle de lecture à forte attractivité, soit de favoriser les échanges (des ressources matérielles et intellectuelles) entre les bibliothèques communales. Dans le premier cas, la bibliothèque intercommunale dessert les lecteurs des communes voisines qui ne disposent pas de points lecture dans leur village. Dans le second cas, elle dessert les bibliothèques des communes voisines qui continuent d'offrir un service de proximité à leurs usagers⁸ ». L'intérêt de cette distinction pour cette étude des réseaux des BDP a rapidement été constaté, et cela tout particulièrement dans la mise au point de la typologie, car selon que c'est l'un ou l'autre des types qui est en œuvre, le réseau de la BDP ne sera pas du tout constitué de la même façon. Cela apparaîtra dans la partie consacrée à l'analyse du questionnaire et à la présentation de la typologie.

2. Les tendances actuelles dans le monde des BDP

Avant de présenter les différents facteurs qui ont joué un rôle dans les transformations de l'environnement des BDP, il faut insister sur un élément essentiel qui est la condition *sine qua non* de la différenciation dans les pratiques et l'organisation des BDP.

Sans la décentralisation, en effet, une telle diversification n'aurait pas été possible. Dans le prolongement de la loi de décentralisation de 1982, « le décret 86-102 du 20 janvier 1986 officialise la départementalisation des 96 BCP à compter du 1^{er} janvier 1986⁹ ». A partir de ce transfert de compétence et malgré

⁶ L. BOITARD. « Lecture publique et intercommunalité : état des lieux », dans *BBF*, 2001, t. 46, n° 3, p. 45.

⁷ B. DARTIGUENAVE. « La lecture publique en Maine-et-Loire : la mise en réseau des bibliothèques », dans *BBF*, 1997, t. 42, n°5.

⁸ Idem, p. 36

⁹ B. CALENGE. « Les bibliothèques centrales de prêt à la recherche d'une définition », dans *Histoire des bibliothèques française*, p. 652.

l'effort de rattrapage qu'a effectué l'État (via l'implantation de BDP dans les départements qui n'en possédaient pas), les BCP vont emprunter des voies de développement différentes. Ce qui justifie totalement le propos qu'avait tenu Jean-Sébastien Dupuit dans une intervention au colloque du cinquantenaire des BDP¹⁰ et qu'a repris Anne-Marie Bertrand dans son article déjà cité plus haut : « Il y a aujourd'hui, dit Jean-Sébastien Dupuit, autant de politiques de la lecture que de départements ». Et il y a par conséquent autant de manières d'organiser son territoire ou son réseau que de BDP, et c'est ce qui fonde notre travail.

2.1. Les transformations de l'environnement des BDP

Dans un article paru récemment¹¹, Dominique Arot affirme que deux phénomènes essentiels apparus ces vingt dernières années affectent l'environnement de la BDP et ne peuvent que l'amener à repenser son action. D'une part, le champ d'action des BDP (le monde rural), après avoir connu les bouleversements engendrés par l'exode rural, est de nouveau sujet, depuis 10-20 ans, à de grands changements. D'autre part, la BDP, en tant qu'outil d'organisation du territoire, ne peut se tenir à l'écart de ces nouveaux processus politiques et administratifs que sont l'intercommunalité et les pays. Nous voudrions présenter brièvement ces deux grands axes d'évolution qui poussent les BDP à restructurer leur réseau et à repenser leur territoire.

2.1.1 L'évolution du monde rural

La France a connu après 1945 une accélération du phénomène de désertification des campagnes, désertification qui se poursuit d'ailleurs aujourd'hui dans certaines régions. Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, certaines zones du monde rural ont connu un renouveau démographique dû pour l'essentiel à un flux migratoire enfin redevenu positif¹². Plusieurs raisons peuvent être avancées

¹⁰ Actes publiés sous le titre *Le livre en campagne, Bibliothèques départementales en jeu*, ADBDP, 1996.

¹¹ D. AROT. « La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? », dans *BBF*, 2003, n° 2, p. 10

¹² J.-P. DIRY. *Les espaces ruraux*. SEDES, 1999, p. 71-79

pour expliquer ce retournement de tendance. Les campagnes ont tout d'abord bénéficié de la périurbanisation qui se traduit par l'installation d'urbains dans les espaces ruraux à proximité des villes. Le processus de rénovation rurale ne se limite pas aux périphéries des villes, il affecte aussi des espaces plus éloignés qui connaissent eux aussi un accroissement démographique, car ils offrent des emplois industriels ou surtout tertiaires (en grande partie ceux générés par le tourisme).

A partir de ce constat d'une renaissance rurale, on peut reprendre la typologie que propose Jean-Paul Diry¹³. Il distingue quelques grands types d'espaces ruraux : les campagnes agricoles où le secteur primaire représente l'activité principale, les campagnes fragiles où le déclin agricole n'est pas compensé par l'essor d'autres activités, les campagnes périurbaines et les campagnes en développement qui se caractérisent par un solde migratoire positif, voire « un croît naturel excédentaire », et une grande variété dans les types d'emplois.

2.1.2 L'intercommunalité

L'intercommunalité n'est pas une notion nouvelle comme on pourrait le penser au premier abord. Le mot intercommunal a été forgé sous la Troisième République¹⁴. En effet, dès cette époque se faisait jour la volonté de favoriser la coopération entre les communes au moyen de nouvelles structures comme les syndicats de commune.

Néanmoins, l'essentiel des efforts pour regrouper les communes, qui sont jugées trop nombreuses sur le territoire de la République, a été fait ces vingt dernières années. Plusieurs lois, qui allaient toutes dans le sens d'un renforcement des liens entre communes et surtout dans le sens de la mise en place de structures communes aux municipalités intégrant des compétences de plus en plus larges, se sont succédées.

On peut tout d'abord citer la loi ATR (administration territoriale de la République) de 1992, qui a offert une forme de regroupement souple. Cette loi est

¹³ Idem, p. 79 à 87.

¹⁴ *Le Nouveau Petit Robert*, édition 1993, réimpr. 2001.

ensuite réformée et modifiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (dite loi Voynet). D'après Catherine Virassamy¹⁵ : « L'ambition de la loi est de créer de nouveaux territoires en renforçant les communautés géographiques que l'histoire et l'économie ont façonnées », comme le pays qui « est donc un territoire de projet, qui organise le développement économique et l'aménagement de l'espace. » Cependant, pour pouvoir agir, le pays « doit s'organiser sous forme de personne morale de droit public (syndicat mixte, groupement d'intérêt public (GIP), établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre)¹⁶. »

Enfin et surtout, c'est la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portée par le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, qui est la loi de référence dès qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en place une structure intercommunale. « Cette loi organise une réduction du nombre de formes juridiques. A partir du 1^{er} janvier 2002, comme l'écrit Christophe Noyé, les structures intercommunales devront avoir opté pour un des trois statuts suivants : communauté urbaine pour les plus grandes agglomérations (plus de 500 000 habitants), communauté d'agglomération (agglomérations de plus de 50 000 habitants avec une ville centre d'au moins 15 000 habitants), ou, enfin, communauté de communes (sans seuil démographique)¹⁷ ». Les compétences obligatoires transférées à ces structures intercommunales (appelées établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre) sont le développement économique et l'aménagement de l'espace, ce qui fait clairement apparaître que l'objectif premier de ces outils est l'aménagement local. Il faut aussi souligner que parmi les compétences optionnelles transférables se trouve la culture. Mais on constate à l'heure actuelle un moindre intérêt des structures intercommunales pour la culture et plus particulièrement pour les bibliothèques : « les bibliothèques et médiathèques concernent moins de 20 % des structures intercommunales¹⁸ ».

¹⁵ C. VIRAMASSY. « Vers un paysage intercommunal », dans *BBF*, 2001, t.46, n° 3, p. 34-38

¹⁶ *Idem*, p. 35

¹⁷ C. NOYÉ. « Intercommunalités culturelles », dans *BBF*, 2001, t. 46, n° 3, p. 40.

¹⁸ *Idem*, p. 43

Cependant il est certain que les établissements intercommunaux vont de plus en plus s'intéresser au domaine culturel et notamment aux bibliothèques. D'ailleurs, dans notre étude des territoires des BDP, une place importante est accordée aux BI, même si, il faut dès à présent le préciser, il n'a pas été fait systématiquement de distinction entre les types d'organisation intercommunale dont dépend telle ou telle bibliothèque, car les statuts juridiques varient considérablement d'une structure intercommunale à une autre, et surtout, la distinction juridique ne nous a pas semblé fondamentale dans le cadre de notre étude des territoires des BDP.

2.2. De nouvelles modalités d'application des missions des BDP

Après avoir énoncé les deux grandes causes de changement dans l'environnement des BDP, il s'agit maintenant de présenter brièvement les évolutions qu'elles connaissent depuis une vingtaine d'années et qui concernent particulièrement l'organisation de leur réseau.

Dans un article publié dans le *BBF*, Alain Caraco écrit : « La BDP se définit généralement comme une tête de réseau¹⁹ ». De même Anne-Marie Bertrand, au cours de son intervention aux journées d'étude 2001 de l'ADBBDP dans laquelle elle présente les transformations apparues depuis 15-20 ans²⁰ dans l'activité des BDP, écrit : « Depuis leur origine (1945) dévolues au prêt direct de la population principalement par bibliobus, elles sont ensuite et progressivement devenues têtes du réseau départemental de lecture. » Elles ont vu leurs activités se recentrer vers le soutien en faveur des bibliothèques des petites communes (encouragement à la création de bibliothèques, soutien à l'informatisation, formation des dépositaires...) au détriment du prêt direct et de la desserte du public scolaire.

Ces changements ont été fortement encouragés par l'État via la « circulaire Gattégno » du 1^{er} août 1985. A propos de cette circulaire, Alain Caraco écrit : « Cette circulaire reprend, par bien des aspects, les orientations de la circulaire

¹⁹ A. CARACO. « Dix ans après : l'évolution des bibliothèques départementales depuis la décentralisation », dans *BBF*, 1997, n° 5, p. 19.

²⁰ A.-M. BERTRAND. « Les moyens des BDP : évaluation de 1985 à 1995 », dans *Actes des journées d'étude d'Angers de l'ADBBDP, 13-15 novembre 2000* (disponible en ligne sur le site de l'ADBBDP).

DLL 6 n° 1705 du 17 juillet 1978, dite « circulaire Groshens ». Il s'agit pour l'essentiel, de promouvoir la création de véritables bibliothèques municipales partout où cela est possible et de développer un réseau de bibliothèques-relais, définies comme préfiguration d'une bibliothèque municipale...²¹ ». Le pendant de ces revendications, toujours selon Alain Caraco, est à rechercher dans l'abandon du prêt direct en bibliobus et du dépôt scolaire sous-entendu dans la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 pour l'attribution de la part départementale du concours particulier. Il a pu être constaté au cours de cette étude qu'aujourd'hui encore, ces grandes orientations inspirent toujours des changements dans l'organisation de certaines BDP.

En 2000, 42 BDP seulement ne font pas ou ne font plus de prêt direct. En résumé, si les BDP ont eu dès l'origine vocation à développer un réseau départemental de petites bibliothèques, « au fil des années, cette fonction d'animation d'un réseau a pris une importance de plus en plus grande au point de supplanter dans bien des cas la seule fonction de fourniture de documents²² ». L'organisation du réseau de bibliothèques sur son territoire est devenu la première préoccupation des BDP, ce qui les a conduites à s'interroger de manière récurrente sur le nombre et le type de bibliothèques que devrait desservir la BDP au sein de son territoire ainsi que sur leur rôle respectif.

²¹ A. CARACO. « Dix ans après : l'évolution des bibliothèques départementales depuis la décentralisation », dans *BBF*, 1997, n° 5, p. 19.

²² D. AROT. *La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ?* *BBF*, 2003, n°2, p. 10

Partie 2 : Choix méthodologiques

1. Un premier travail exploratoire à partir du *Guide des BDP 2002*

1.1. Un préalable documentaire

Une fois le sujet d'étude redéfini et précisé, nous nous sommes interrogés sur les outils à mettre en œuvre pour obtenir des informations propres à nourrir notre réflexion. Pour esquisser un panorama des différents types d'organisations adoptées par les BDP pour mailler leur territoire, il nous fallait obtenir des critères clairs de comparaison. Une enquête par questionnaire auprès des BDP nous semblait judicieuse, mais avant de nous lancer dans un tel travail d'investigation, nous nous sommes appuyés sur un outil existant : le *Guide des BDP 2002* (chiffres de 2000). Édité annuellement par l'Association des directeurs de Bibliothèques départementales de Prêt, ce guide présente l'avantage de répertorier toutes les BDP et de structurer par champs les données factuelles qu'il demande à chacune de fournir.

1.2. Une réorganisation des données fournies par le guide

Nous avons extrait de ce guide un certain nombre de données qui nous ont semblé essentielles dans le cadre de notre sujet et nous les avons intégrées dans un tableau Excel :

- des informations générales sur le département (surface, densité)
- le nombre de commune et la part de la population desservie

- le nombre de bibliothèques municipales (BM) et de bibliothèques relais (BR) desservies
- Le nombre de dépôts scolaires, de dépôts tous publics et de dépôts publics particuliers
- Pratique ou non du prêt direct
- Existence ou non d'annexes (nombre et ouverture ou non au public)
- Début de mise en place de l'intercommunalité
- Existence ou non d'un plan départemental de développement de la lecture (PDDL)
- Mise en place de conventions département/communes

Nous nous sommes tout particulièrement intéressés aux informations mentionnées dans deux zones de libre-expression, intitulées « Développement » et « En quelques mots ». Les bibliothèques y indiquent généralement leurs préoccupations du moment, leur projet pour l'avenir et les nouvelles orientations qu'elles souhaitent impulser. Cette zone de note est l'endroit où la bibliothèque peut exprimer en quelques mots la politique qu'elle entend mener dans les années à venir.

1.3. Construction d'un panel

Au vu de l'ensemble des informations rassemblées, nous avons décidé d'établir un panel de BDP à interroger regroupant celles d'entre elles qui semblaient mettre un accent particulier sur l'organisation de leur territoire et de leur réseau, notamment par l'emploi de termes tels que : intercommunalité (et ses dérivés), réseau, desserte, pays, structuration. Nous avons donc écarté l'idée d'envoyer un questionnaire portant sur les réseaux à toutes les BDP.

Ce filtrage a permis de sélectionner 39 BDP qui, à notre sens, faisaient preuve d'un certain intérêt pour l'organisation de leur réseau. C'est sur ce panel de 39 BDP que porte cette étude²³.

Il faut toutefois préciser que le panel mis au point présente certaines limites : nous nous sommes en effet fondés sur des données datant de l'année 2000, données qui, en 2003, peuvent ne plus refléter la situation actuelle des BDP. De même, certaines BDP qui, en 2000, pouvaient ne pas encore s'intéresser à la problématique qui nous préoccupait, ont pu, en trois ans, développer des projets non mentionnés dans le guide 2000. En outre, le silence de certaines BDP sur ces questions en 2000 n'implique pas nécessairement l'absence d'initiatives dans le domaine ni la prise en compte de nouvelles réalités administratives, liées par exemple au développement de l'intercommunalité.

1.4. Émergence des premiers concepts classificatoires, pré-typologie

Ce premier travail, effectué dans le but de limiter le nombre de BDP pertinentes pour notre sujet, a également permis de dégager trois concepts forts qui ont semblé, dans un premier temps, rendre compte de la réalité complexe des réseaux des BDP. Précisons que nous ne les avons pas considérés *a priori* comme des types d'organisation de réseau, mais plutôt comme des outils de réflexion dans une première phase d'investigation. Le premier concept élaboré à ce stade de la réflexion est celui de « décentralisation » : il nous a semblé que ce concept était caractérisé par le fait que la BDP développe son réseau en favorisant la création de BI, de BM ou de BR. Le deuxième concept est celui de « déconcentration » : la BDP est implantée sur plusieurs lieux (annexes). Un dernier concept était celui d'« intercommunalité », qui a toutefois été assez rapidement abandonné. En effet, le fait que la BDP ait dans son réseau des BI n'a pas semblé constituer un critère suffisant pour définir un type particulier.

Les 39 BDP retenues ont ainsi été classées selon quatre types : un type déconcentré, un type décentralisé, un hybride de ces deux types, et un type

²³ Voir la liste en annexe 2.1.

intercommunal. Se dégageaient aussi de façon significative un certain nombre de BDP qui nous ont semblé « en réflexion » : elles n'ont pas encore mis en œuvre de grands changements sur le terrain, mais présentent des projets concrets ou mentionnent leurs interrogations quant à leur future réorganisation.

Nous avons par la suite apporté des modifications à cette pré-typologie, mais cette première étape nous a tout de même permis de poser les bases de notre réflexion et de dégager de grandes catégories de réalités et de choix organisationnels.

Cette ébauche de typologie établie, nous avons choisi de décomposer notre enquête en deux étapes : un questionnaire auto-administré sous format papier, à envoyer aux 39 BDP sélectionnées puis un entretien téléphonique guidé à effectuer auprès de 8 BDP parmi les 39 dont le type d'organisation nous semblait significative, afin d'approfondir les réponses qu'elles auraient fournies au questionnaire. Ces 8 BDP ont été choisies pour être représentatives de chacun des types que nous avons mis au point : deux de chaque type ont en effet été sélectionnées.

2. Le questionnaire

2.1. Objectifs

L'objectif du questionnaire était d'obtenir un certain nombre d'éléments qui ne figuraient pas dans le guide des BDP, ou d'en actualiser certains qui pouvaient être périmés. Nous voulions pouvoir cerner comment les BDP structuraient leur territoire, sur quelle organisation elles s'appuyaient, quels étaient les réseaux constitués et pourquoi ils avaient été créés. Nous voulions également savoir si les BDP étaient satisfaites des structures mises en place et vers quels types d'évolutions elles se dirigeaient.

2.2. Structuration

Nous avons choisi de structurer notre questionnaire en trois parties de longueur inégale²⁴:

- Identification
- Le réseau : état des lieux
- Le réseau : analyse et perspectives

La première section du questionnaire avait pour fonction d'identifier la BDP concernée ainsi que la personne répondant au questionnaire, incitée d'emblée à noter ses coordonnées pour une éventuelle demande de précisions ultérieures. Cette partie incluait des demandes d'information sur le budget de la BDP et sur le nombre de bénévoles exerçant au sein du réseau.

La seconde section avait pour ambition de cerner l'état actuel du réseau de chaque BDP, d'en connaître les éléments structurants et de comprendre comment chaque BDP articulait ses actions sur certains points de son réseau, quelles compétences lui revenaient en propre et quelles compétences elle partageait éventuellement avec d'autres bibliothèques. Nos premières hypothèses de typologie demandaient à être vérifiées. Certains critères (présence ou non d'annexes, importance ou non des bibliothèques intercommunales...), qui nous avait permis d'établir le classement par types ont fait l'objet de questions afin de vérifier nos hypothèses.

La dernière section se donnait pour but d'obtenir des pistes d'explication des organisations en place, elle visait également à obtenir un jugement appréciatif sur le fonctionnement du réseau et les différents éléments le constituant, elle avait enfin une visée prospective, il s'agissait d'anticiper les évolutions à venir.

²⁴ Voir en annexe 1.

2.3. Choix du type de questions

Dans notre questionnaire, nous avons privilégié les questions fermées, essentiellement pour deux raisons. D'abord, il nous semblait que le recours à ce type de questions faciliterait le traitement du questionnaire en nous offrant des éléments de comparaison sur lesquels nous appuyer pour construire notre analyse comparative et notre typologie. Ensuite, soumettre aux répondants des questions dans leur grande majorité fermées leur permettrait un remplissage du questionnaire moins fastidieux et plus rapide, sachant aussi qu'une succession de questions ouvertes décourage généralement les répondants visés et que le risque de non-retour des questionnaires s'en trouve accru.

Deux questions sont de type strictement ouvertes et appellent un libre commentaire de la part de nos questionnés. Ces questions sont respectivement placées à la fin de la deuxième partie et à la fin de la dernière partie du questionnaire pour ouvrir chacune de ces parties : « Souhaitez-vous dire autre chose sur la situation actuelle de votre réseau » (question 21) et « Quel type d'amélioration pensez-vous qu'il serait possible d'apporter, d'ici 3 à 5 ans, en ce qui concerne la desserte du territoire ? » (question 27).

Les autres questions sont soit des questions strictement fermées à choix unique ou multiples, soit des demandes d'informations factuelles et limitées (ex : « Nombre de bénévoles dans votre réseau », question 4), soit des questions fermées qui incluent une partie ouverte (ex : « Êtes-vous satisfait de la place dans le réseau des BM oui/non, des BI oui/non, des BR oui/non, des dépôts scolaires oui/non ? Pourquoi ? », question 23). Ce type de questions mixtes a été largement utilisé car il présente l'avantage de solliciter des réponses qui fournissent des éléments de comparaison quantifiables tout en ménageant une place à des commentaires d'ordre plus qualitatifs.

2.4. La rédaction

La rédaction du questionnaire s'est faite dans un intervalle de temps très limité dans la mesure où les exemplaires devaient être expédiés très rapidement pour permettre aux répondants de les remplir et de nous les renvoyer au plus tôt. Nous avons en effet fixé une date butoir afin de nous laisser un temps de dépouillement et d'analyse suffisant.

2.5. Le dépouillement

Étant donné le nombre restreint de questionnaires à traiter et la présence en leur sein de questions ouvertes, il ne nous a pas semblé pertinent d'utiliser un logiciel spécifique de traitement d'enquête (type Sphinx). Les données récoltées dans les questionnaires ont donc été intégrées dans un tableau Excel, et les comptages réalisés manuellement. Une synthèse des données quantitatives et qualitatives recueillies a été ensuite effectuée.

3. Les entretiens téléphoniques

3.1. Objectifs

Le but des entretiens téléphoniques était de vérifier la bonne compréhension des réponses fournies par les questionnaires, de les préciser et de les approfondir. Ces BDP ayant été choisies comme représentatives d'un type précis, nous avons cherché à en savoir plus sur leur organisation spécifique.

3.2. Préparation des entretiens

Pour chacune des BDP à interroger une grille bien particulière de questions a été élaborée à partir des questionnaires remplis et retournés. Tout en s'appuyant

sur les réponses fournies par le questionnaire (ou l'absence de réponses), chacune des grilles respecte un canevas d'ensemble qui s'articule en trois points essentiels pour éviter une trop grande disparité dans les éléments obtenus au cours des entretiens :

- étaient d'abord demandées des précisions sur l'état actuel du réseau
- ensuite, les raisons à la fois de la structuration actuelle du réseau et de la réorganisation de ce réseau
- enfin, à quel type d'organisation du réseau la BDP souhaitait parvenir

3.3. Modalités pratiques

Des rendez-vous téléphoniques ont été pris avec les responsables des BDP ayant répondu à notre questionnaire et faisant partie du panel déterminé pour ces entretiens téléphoniques. Chaque entretien a été mené par une personne du groupe, une autre étant chargée de prendre des notes pour libérer la première de cette contrainte et lui fournir la possibilité de rebondir sur les réponses données en adaptant au mieux la grille de questions préparée. En fonction des éclaircissements que nous souhaitions obtenir et de la disponibilité du questionné, la durée des entretiens a varié de 25 à 45 minutes.

Partie 3 : Résultats et conclusions

Il faut rappeler que l'enquête que nous avons menée s'est déroulée en deux temps : en premier lieu, nous avons envoyé des questionnaires²⁵ aux 39 BDP sélectionnées ; puis nous avons mené des entretiens téléphoniques avec 5 d'entre elles (sur les 8 prévus), entretiens élaborés d'après le contenu du questionnaire qu'elles nous avaient renvoyé. Un certain nombre de documents joints spontanément par les répondants ont apporté des compléments d'information qui nous ont aidé dans l'élaboration de la typologie.

En premier lieu seront exposés les résultats tirés du questionnaire, des documents joints par certaines BDP et des entretiens téléphoniques, résultats à partir desquels nous avons élaboré une typologie qui sera présentée dans un deuxième temps.

1. Les résultats de l'enquête

39 questionnaires ont été envoyés, mais seules 23 BDP y ont répondu²⁶ ; 8 entretiens téléphoniques étaient prévus, mais seuls 5 ont pu être menés, avec la Drôme, le Gers, l'Isère, la Loire et la Mayenne²⁷. L'analyse de leurs réponses porte sur les points les plus significatifs de la desserte du territoire.

1.1. Le réseau, état des lieux

1.1.1 Les composantes du réseau et les pratiques

²⁵ Voir annexe 1

²⁶ Voir annexe 2.1.

²⁷ Voir annexe 2.2.

Sur les 23 BDP qui ont répondu au questionnaire, 9 ont au moins une annexe : 1 en a 4 (Drôme), 1 en a 3 (Loire), 1 en a 2 (Morbihan) ; les autres en ont 1.

Sur ces 9 BDP, 3 ont au moins une annexe ouverte au public. La BDP de la Drôme a 4 annexes (ou « sites ») ouvertes au public, celle de la Loire en a 3, celle du Morbihan 1. 6 BDP n'ont pas d'annexe ouverte au public (Cantal, Isère, Jura, Puy-de-Dôme, Haut-Rhin, Aveyron).

En ce qui concerne les compétences des annexes par rapport à celles de la centrale, on constate des pratiques diversifiées. Certaines annexes ont les mêmes compétences que la centrale (Cantal, Drôme) ; mais dans la plupart des départements, les annexes ne se voient accorder qu'une partie de ces compétences (acquisitions, desserte, conseil...).

5 BDP souhaitent, dans l'avenir, créer des annexes (Côte-d'Or, Drôme, Gers, Haut-Rhin et Seine-et-Marne).

Les bibliothèques intercommunales (BI) constituent une autre des composantes, importantes, du réseau de lecture publique départementale.

Selon les départements, le nombre de bibliothèques intercommunales peut être très faible : aucune BI dans le Gers, le Morbihan et la Seine-et-Marne et presque aucune pour l'Indre (1), pour le Loir-et-Cher (1), et pour la Côte-d'Or (3). Dans d'autres départements au contraire, les BI, ou les réseaux intercommunaux de bibliothèques, sont nombreux : Mayenne, Maine-et-Loire, Jura... La proportion de BI varie ainsi de 0 à 50 % (50 % dans le Jura). La place de l'intercommunalité est ainsi évaluée d'absente (4 cas) à très forte (3 cas), en passant par émergente (13 cas) et assez forte (3 cas). La proportion de BI sur le réseau départemental reste dans l'ensemble très faible : pour 10 BDP (sur les 17 qui ont répondu à cette question), le pourcentage de BI oscille entre 0 et 3 %.

Sur les 23 BDP, 15 accordent des aides plus importantes aux BI, l'une d'entre elles accorde même exclusivement ses aides aux BI (Maine-et-Loire), et une exclusivement ses aides en matière d'investissement (Jura).

Globalement, on remarque la place importante des BI au sein des réseaux de lecture départementaux, ainsi que la volonté d'en accroître encore la place dans l'avenir. Seules 3 BDP jugent l'intercommunalité absente de leur département ;

cette nouvelle organisation du territoire est donc logiquement amenée à jouer un rôle dans l'organisation de la lecture départementale. 18 BDP sur 23 évoquent la place à venir que joueront sans doute les BI dans les réseaux de lecture. Les BDP jugent de plus que les BI sont un élément efficace du réseau, tout en s'interrogeant sur la place qu'elles tiendront au sein de celui-ci, et réfléchissent aussi à ce que la mise en place de ce type de bibliothèques ne se fasse pas au détriment du souci de proximité. La BDP de la Loire, par exemple, précise bien qu'il n'est pas question de fermer des équipements de proximité (BR notamment) quand aucune autre structure n'est proposée à la place aux usagers. De même, pour la Mayenne, il est important de mettre en place des équipements de proximité²⁸. La BDP du Doubs²⁹, qui évoque la mutualisation des moyens que permettrait la mise en place d'un réseau de BI, pointe un élément important : les BI se voient remettre des aides incitatives et bénéficient souvent de financements multiples (de la part de l'État, du département, de la commune), ce qui est un élément attractif ; cela constitue une économie de moyens par rapport à la coexistence de plusieurs petites bibliothèques dans des communes proches les unes des autres. Dans ce département, les BI pourraient desservir les petites antennes avec les livres de la BDP et leurs propres livres. Ce dispositif serait bien plus souple que les passages de bibliobus de la BDP. Cela se retrouve également dans d'autres départements, notamment en Mayenne, où ce système est mis en place depuis plusieurs années³⁰.

Si l'on passe maintenant aux pratiques traditionnelles des BDP que sont la desserte scolaire et le prêt direct, on constate une diminution générale de celles-ci.

11 BDP sur 23 ne pratiquent pas la desserte scolaire (la Drôme précisant qu'elle la maintient seulement pour les classes uniques), 5 veulent l'abandonner (Gers, Indre, Isère, Lot-et-Garonne et Yonne), le Gers si des BM ou BR sont mises en place. 7 BDP veulent la restreindre (Côte-d'Or, Gers, Jura, Loire, Nièvre,

²⁸ « Elle [Sylvie Dewulf] craint que des bibliothèques sous tutelle intercommunale prennent de la distance par rapport à l'atout que constitue la bibliothèque centrale. [...] la lecture nécessitait un aménagement très fin du territoire, une forte irrigation, que permettait, d'une certaine manière, le réseau bibliobus et les petits points tenus par les bénévoles. » (« La Mayenne ou le développement culturel par pays », dans *Policultures*, n° 35, février 1999, p. 9)

²⁹ Tiré du document (intitulé « Politique départementale en matière de lecture publique ») envoyé par la BDP du Doubs avec le questionnaire.

³⁰ Entretien téléphonique avec Mme Sylvie Dewulf, directrice de la BDP de la Mayenne

Seine-et-Marne, Haute-Vienne). 1 seule BDP, celle du Loir-et-Cher, veut la maintenir, tout en précisant qu'elle souhaite la faire évoluer.

Quant au prêt direct, 11 BDP sur 23 n'en font pas. 5 veulent l'abandonner (Aveyron, Isère, Loire, Mayenne, Nièvre) ; 3 veulent le restreindre (Indre, Jura et Haut-Rhin). 3 veulent le maintenir, 2 seulement dans des points d'appui ou pour la petite enfance (Puy-de-Dôme et Seine-et-Marne), ce qui revient dans les faits à le restreindre, et 1 sans précision particulière (Côte-d'Or). 1 BDP, celle du Gers, est en questionnement à propos du prêt direct.

On peut donc dire que les services « traditionnels », et anciens des BDP : dépôts scolaires et prêt direct, sont nettement en perte de vitesse pour les départements questionnés. La plupart des BDP ne pratiquent déjà plus le prêt direct et ont abandonné la desserte des dépôts scolaires. Les BDP qui ont maintenu ces pratiques envisagent en outre pour la majorité d'entre elles de les abandonner ou de les restreindre. Les BDP souhaitent que d'autres structures (BM et BR) se mettent en place et remplacent ces pratiques. C'est par défaut que ce type de desserte est maintenu, afin de continuer à rendre les services minimaux à la population concernée. Ainsi, dans l'Isère³¹, Céline Keller, adjointe de la directrice reconnaît que les tournées de bibliobus touchent un petit nombre d'utilisateurs ; cependant, si ces tournées sont supprimées, rien d'autre (point lecture ou relais) ne sera proposé à la place. De même dans le Gers³² où la directrice explique que dans les villages isolés de 50 habitants, il subsiste parfois des points lecture installés chez l'habitant, avec très peu de documents, et qu'il est difficile de proposer une alternative à cet état de fait, qui permet aux habitants un accès minimal au livre.

1.1.2 La structuration du réseau

Plusieurs questions avaient pour but de comprendre sur quelles structures repose le réseau de la BDP. On a également tenté de percevoir quels liens existent entre la BDP et les bibliothèques du réseau et la place qu'occupe celle-ci au sein de son réseau.

³¹ Entretien téléphonique avec Mme Céline Keller, adjointe de la directrice de la BDP de l'Isère.

³² Entretien téléphonique avec Mme Françoise Lamandier, directrice de la BDP du Gers.

14 des 23 BDP ont répondu qu'elles considéraient les BM et les BI comme des éléments structurants de leur réseau (dont 3 qui y ajoutent aussi les BR). 2 ont répondu que c'étaient les BM et les BR, 1 les BR et les BI, 1 seulement les BI, 3 seulement les BM. 2 n'ont pas fourni de réponse.

6 BDP ont affirmé déléguer certaines de leurs compétences à des bibliothèques de leur réseau. Il faut préciser qu'au moment de l'élaboration du questionnaire, le terme de « délégation » a été employé dans un sens général. Le terme de « répartition » serait plus approprié. Dans 5 cas, la délégation se fait en direction des BI, et dans trois cas, elle se fait également en direction des BM. Dans un cas (Indre), la délégation se fait uniquement en direction des BM. Dans 5 cas, les compétences déléguées sont la desserte du public et dans 3 cas, l'action culturelle vient s'y ajouter. 1 BDP (Aveyron) va dans un avenir proche déléguer plusieurs de ses compétences aux BI de son réseau (desserte du public, action culturelle, formation). L'Isère, par exemple souhaite une meilleure répartition des moyens et des compétences entre la BDP et les bibliothèques de son réseau³³ ; de même, les BI projetées par la BDP du Doubs reprendraient les compétences de la BDP à l'égard des petites antennes de lecture voisines. La BDP de la Mayenne insiste également beaucoup sur la complémentarité des compétences de la BDP et des autres bibliothèques du réseau, chaque échelon ayant un rôle à jouer³⁴.

A la question de savoir si la BDP constitue la tête ou un maillon du réseau de lecture, 21 BDP ont répondu que la BDP est la tête du réseau. Ainsi, on constate que, malgré les répartitions de compétences, malgré la place forte qu'occupent certaines bibliothèques du réseau, la BDP est toujours considérée comme l'élément fort du réseau parce qu'elle le structure et le coordonne. La Drôme, cependant, considère qu'elle est à la fois tête (pour la lecture, la desserte, le conseil, la formation), par rapport aux petites bibliothèques et points lecture, et maillon (pour l'animation) par rapport aux médiathèques importantes. L'exemple de la Drôme montre une autonomie importante des annexes et un affaiblissement de la relation hiérarchique entre celles-ci et la BDP. Cela reste toutefois une exception.

³³ Tiré des documents envoyés par l'Isère avec le questionnaire.

³⁴ Entretien téléphonique avec Mme Sylvie Dewulf, directrice de la BDP de la Mayenne.

1.2. Le réseau, analyses et perspective

1.2.1 Les raisons de la structuration du réseau

21 BDP sur les 23 ont répondu à cette question qui avait pour but de connaître les raisons de la structuration actuelle du réseau ; plusieurs réponses étaient possibles : géographie spécifique, nouvelle organisation du territoire, structuration héritée des prédécesseurs, politique récente.

11 BDP disent que l'organisation actuelle du réseau est le résultat d'une géographie spécifique (dont 3 qui n'avancent pas d'autre cause). La géographie spécifique peut prendre plusieurs aspects : 3 BDP avancent l'intercommunalité (Gers, Lot-et-Garonne, Mayenne), 2 la désertification et le grand nombre de très petites communes (Gers et Indre), 1 la place particulière du canton dans le département (Aveyron). Lors de l'entretien téléphonique mené avec la responsable de la BDP du Gers, celle-ci a insisté sur le fait que le Gers était un département très rural, avec une majorité de communes de moins de 500 habitants, et que cela avait évidemment une incidence sur la desserte et l'organisation du réseau. On constate également que, dans les départements où le nombre de communes à desservir est très important (en Côte-d'Or, dans le Doubs, l'Isère et le Jura, elles sont supérieures à 500, d'après le guide des BDP 2002), les pratiques de prêt direct et de desserte scolaire sont soit déjà abandonnées, soit vont être abandonnées ou restreintes. En effet, on peut imaginer la charge que représentent pour la BDP les tournées de très nombreuses communes.

13 BDP répondent que la structuration de leur réseau est héritée des prédécesseurs (dont 7 qui n'avancent pas d'autre cause). La BDP de Seine-et-Marne explique par exemple que la BDP a pris du retard à cause du maintien de la desserte d'un grand nombre d'établissements scolaires.

Un autre élément qui peut jouer un rôle sur les pratiques de la BDP est sa date de création. En effet, celles qui ont été créées après 1982 ont bénéficié de la réflexion qui s'était mise en place dans les années 1975-1980 et ont souvent,

d'emblée, organisé leur réseau et leurs pratiques de manière différente de ceux des BDP plus anciennes. Elles n'ont, par exemple, pas mis en place de desserte scolaire ou de prêt direct ; cela se vérifie avec les BDP des Landes (créée en 1982) et du Maine-et-Loire (1982) qui ne pratiquent ni l'une ni l'autre.

6 mettent en avant une politique récente (dont 1 exclusivement). Les politiques volontaristes peuvent être basées sur l'intercommunalité (2 cas, Mayenne et Haut-Rhin), des aides incitatives (Morbihan)... La directrice de la BDP de la Mayenne met en avant le fait que la politique volontariste du Conseil général en matière d'intercommunalité a posé les bases du renouveau de la BDP et de la lecture publique dans le département, permettant la mise en place d'un système de fonctionnement original. La Drôme, en parlant du plan de développement de la lecture de 1982 qui a jeté les bases de l'organisation actuelle, évoque la volonté de traiter le rural comme l'urbain et de lui offrir la même qualité de service et d'offre³⁵.

En fait sont mêlées pour l'ensemble des départements des raisons multiples : le poids de l'histoire et les politiques des prédécesseurs ont forcément leur place dans le fonctionnement actuel des BDP, que les conséquences en soient positives ou négatives. De même, la géographie impose forcément ses contraintes... Ensuite, à chaque BDP de trouver les moyens qui vont lui permettre de jouer au mieux de ces difficultés et de ces contraintes. Françoise Lamandier, directrice de la BDP du Gers, explique que le défi est de faire d'une situation de retard un atout³⁶.

1.2.2 La place dans le réseau des différentes structures

Il nous a paru intéressant de savoir quelles structures paraissent actuellement les plus efficaces aux responsables des BDP au sein de leur territoire ; nous avons demandé aux responsables des BDP s'ils étaient satisfaits de la place dans le réseau des structures suivantes : BM, BI, BR, dépôts scolaires.

³⁵ Entretien téléphonique avec Mme Joëlle Pinard, directrice de la BDP de la Drôme.

³⁶ Entretien téléphonique avec Mme Françoise Lamandier, directrice de la BDP du Gers.

Les plus souvent citées dans le cadre de cette question sont les BM (16 cas), les BR (13 cas) et les BI (11 cas). Les dépôts scolaires sont cités 5 fois, et les points lecture, une fois.

Sur les 16 BDP qui mentionnent les BM, 8 affirment qu'elles sont satisfaites de leur place dans le réseau ; toutefois une seule BDP, celle de l'Indre, explique pourquoi : les BM sont relativement bien réparties sur le territoire et remplissent leur rôle de point d'appui pour les BR. La non-satisfaction peut avoir différentes causes : les BM ne s'intéressent pas aux bibliothèques voisines, sont trop peu nombreuses (3 cas), insuffisamment professionnalisées, manquent de moyens. Par conséquent, plusieurs BDP évoquent pour l'avenir des projets liés à la formation et à la professionnalisation des personnels, ainsi que le souhait d'une meilleure cohabitation entre bénévoles et professionnels (Mayenne³⁷), qui pourrait passer par une formation des personnels professionnels à l'encadrement de bénévoles (Gers³⁸).

Ainsi, on peut dire que les BM ont une place privilégiée dans les réseaux de lecture et dans les projets d'avenir des BDP, qui voient dans leur développement un élément important pour l'efficacité du réseau. Agnès Ginhoux, directrice de la BDP de la Loire, évoque notamment la fonction d'exemplarité des BM face aux élus³⁹. La place actuelle des BM dans le réseau n'est toutefois pas jugée totalement satisfaisante par les BDP. Le point le plus évoqué est leur manque de personnel formé, comme le rappelle Françoise Lamandier de la BDP du Gers⁴⁰, et de moyens.

La place des BR n'est pas remise en cause, et est jugée majoritairement satisfaisante, même si elles n'apparaissent pas comme une structure d'avenir à développer ni comme un élément majoritairement structurant du réseau. Cela dépend en fait de l'état du réseau et du nombre de structures plus importantes qu'il comporte.

Sur les 13 BDP qui mentionnent les BR, 9 portent sur elles des jugements positifs : les BR sont en grand nombre (Gers), dynamiques, avec des bénévoles

³⁷ Entretien téléphonique avec Mme Sylvie Dewulf, directrice de la BDP de la Mayenne.

³⁸ Entretien téléphonique avec Mme Françoise Lamandier, directrice de la BDP du Gers.

³⁹ Entretien téléphonique avec Mme Agnès Ginhoux, directrice de la BDP de la Loire.

⁴⁰ Entretien téléphonique avec Mme Françoise Lamandier, directrice de la BDP du Gers.

(Haute-Marne), ont permis de résorber les dépôts scolaires (Lot-et-Garonne). 4 des réponses n'apportent aucune explication à la satisfaction. Les 4 jugements négatifs sont liés à l'isolement des BR (Isère), à leur nombre trop faible (Puy-de-Dôme), à leur manque de moyens -financiers et humains- (Seine-et-Marne) ainsi qu'à leur trop petite taille et à leur déficit en personnel formé (Côte-d'Or). Ainsi, la place des BR n'est pas remise en cause, même si elles n'apparaissent pas comme une structure d'avenir à développer ni comme un élément majoritairement structurant du réseau.

Sur les 11 BDP qui mentionnent les BI, 7 portent un jugement positif sur leur place dans le réseau et 4 un jugement plus mitigé. Une seule BDP explicite sa satisfaction : les BI sont efficaces car professionnalisées et soutenues par le département. En Seine-et-Marne, les BI sont inexistantes et les élus locaux n'y sont pas favorables ; dans les Landes, la directrice considère qu'elle n'a pas assez de recul pour juger ; en Côte-d'Or, les BI sont presque absentes, de même que dans l'Indre, où la responsable note en outre un manque de moyens humains et matériels.

D'autres éléments du réseau sont cités de façon plus dispersée : les dépôts scolaires, dans le Gers, sont jugés trop nombreux, de même qu'en Seine-et-Marne, où la directrice les considère comme un frein au développement. De même, dans la Nièvre, les dépôts scolaires sont jugés de façon plutôt négative : locaux et collections peu satisfaisants, manque de personnel formé.

Les points lecture sont jugés trop nombreux dans le Gers.

1.2.3 Évolution attendue du réseau et améliorations à apporter

Deux questions, dont l'une ouverte, permettaient aux BDP de s'exprimer sur l'évolution de l'organisation de leur réseau et les améliorations qu'il serait possible d'apporter à la desserte du territoire.

Dans ce cadre, 12 BDP pensent que les BM sont amenées à se développer.

2 BDP parlent du développement des annexes (Haut-Rhin et Côte-d'Or), 1 autre du développement des médiathèques assurant des missions de type BDP et accueillant le public (Landes). Le Haut-Rhin souhaite ouvrir 1 annexe publique

dans le sud du département où les petites communes sont les plus nombreuses ; de même, le Gers souhaite ouvrir une annexe publique dans la zone de désertification. La Côte-d'Or souhaite elle aussi ouvrir des annexes dans l'avenir, sans préciser ce qui motive ce choix.

19 BDP sur 23 prédisent le développement des BI, des BM à vocation intercommunale ou des réseaux intercommunaux, en tout cas, de structures tenant compte de l'intercommunalité. L'intercommunalité joue donc un grand rôle dans l'avenir du réseau : incitation à la création de BI (Nièvre), mise en place de médiathèques intercommunales (MI) par bassin de vie de plus de 10 000 habitants (Haut-Rhin).

La fin de la desserte scolaire est évoquée par 4 BDP (Côte-d'Or, Isère, Jura, Nièvre), celle du prêt direct également par 4 BDP (Aveyron, Isère, Jura, Loire).

D'autres éléments sont évoqués de façon plus libre : par exemple, l'expérimentation d'une "desserte délocalisée" autour de quatre ou cinq points structurants dans les 4 pays en voie de constitution, pour le Gers. L'Aveyron se rapproche de ce projet avec la réflexion actuelle sur la mise en place d'une desserte articulée autour de 4 ou 5 têtes de réseau qui travailleraient avec les petites bibliothèques de leur territoire. La notion de bibliothèque « tête de réseau » est évoquée par plusieurs départements, et prend place, semble-t-il, dans le cadre de l'intercommunalité : selon les BDP, il s'agit de faire émerger des têtes de réseau (Puy-de-Dôme), favoriser les équipements pouvant rayonner (Seine-et-Marne), mettre en place des médiathèques à la tête d'un réseau de bibliothèques associées (Isère⁴¹), des médiathèques tête de réseau jouant un rôle de desserte, de coordination et de d'animation (Loir-et-Cher, où 1 existe déjà). La Haute-Marne, de même, évoque une bibliothèque tête de réseau, à long terme.

Le Lot-et-Garonne souhaite instaurer un partenariat avec les bibliothèques des trois villes de plus de 10 000 habitants qui sont en communautés de communes avec des communes de son réseau. L'Aveyron souhaite également travailler avec les bibliothèques des communes de plus de 10 000 habitants. Dans les entretiens téléphoniques qui ont été menés avec les responsables des BDP du Gers, de la Mayenne et de la Loire, il ressort que la desserte par la BDP des petites communes

englobées dans des communautés d'agglomération pose question : ces petites communes sont en effet à l'origine du ressort de la BDP, mais les villes de plus de 10 000 habitants des communautés d'agglomération où elles se trouvent actuellement pourraient aussi les desservir. Ont été évoqués les cas d'Auch, de Saint-Étienne et de Laval. La question est pour l'instant laissée en suspens mais les BDP sont conscientes qu'une réflexion approfondie devra être menée d'ici quelques années pour résoudre ce problème et décider quelle structure, de la BDP ou de la BM de la ville de plus de 10 000 habitants, va desservir les bibliothèques de ces petites communes.

D'autre part, plusieurs départements souhaitent une plus grande souplesse et une plus grande liberté pour les usagers du réseau, notamment par la mise en place de services de navettes à la carte (Morbihan) ou de navettes mensuelles (Aveyron) pour répondre plus rapidement aux réservations. L'informatique est en outre mentionné : maillage de services par le net (Gers), informatisation du réseau (Loire), mise en ligne de catalogues informatiques (Mayenne), ce qui faciliterait la communication entre les bibliothèques et la mutualisation des services, ainsi qu'un meilleur accès de l'utilisateur aux ressources documentaires de celles-ci.

Une question proposait aux BDP de faire de libres commentaires sur l'état de leur réseau. 9 sur 23 en ont profité, et 7 BDP sur les 9 font état d'une réflexion en cours (plan de développement de la lecture à l'étude ou récemment voté, interrogation sur les nouvelles structures intercommunales, en attente d'évolution...) ou d'expériences mises en place (maillage dans le cadre des pays, augmentation du nombre de BI).

On décèle également à travers le questionnaire et les entretiens un souci récurrent, et évident, des directeurs de BDP : celui de mailler le territoire le plus complètement possible. C'est ce but que vise par exemple la création d'annexes supplémentaires dans la Drôme, afin de toucher un territoire encore isolé, ou la signature d'une convention avec les deux pays qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau de desserte, en Mayenne. Le souci de proximité avec les usagers

⁴¹ Tiré du document envoyé par l'Isère avec le questionnaire.

manifesté par les responsables de BDP que nous avons joints au téléphone rejoint cette volonté de maillage du territoire.

L'abandon ou la restriction de la desserte directe ou scolaire, la création de BI ou de bibliothèques tête de réseau avec répartition de compétences vise aussi à rationaliser le réseau et à décharger la BDP d'un certain nombre de tâches qui lui prennent beaucoup de temps (desserte par bibliobus par exemple). On perçoit, au travers des réponses de certaines BDP, que cela leur permettra d'être plus disponible pour mettre en place une véritable politique documentaire, d'organiser des formations, des animations... Il est probable que la BDP va être amenée à s'occuper de plus en plus de coordination, de conseil, de formation et d'animations. L'Indre et le Puy-de-Dôme mentionnent par exemple ces aspects dans le questionnaire, en réponse à la question sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter à la desserte du territoire.

Ainsi, l'enquête que nous avons menée auprès des BDP a permis de dresser un état des lieux en ce qui concerne la desserte du territoire et les évolutions des réseaux des BDP. De grandes tendances se dégagent, telles que la place croissante de l'intercommunalité et par conséquent des bibliothèques intercommunales, un souci de préserver la proximité et d'améliorer la desserte du territoire, une réflexion sur les compétences des BDP et des bibliothèques du réseau. Les BDP ne réagissent pas à ces préoccupations de la même manière, et l'on voit alors différents types d'organisation se mettre en place. Cela nous a permis de dresser une typologie des BDP, qui va maintenant être présentée.

2. Typologie des BDP

Grâce aux questions posées aux BDP sur la structuration de leur territoire, plusieurs grands types de réseau ont pu apparaître, qui répondent à des choix

organisationnels différents, parfois orientés par les contraintes même des territoires.

Les différents types ont été définis en croisant les critères suivants : la présence ou non d'annexes, la présence ou non de l'intercommunalité et surtout le mode de fonctionnement des bibliothèques intercommunales. En effet, la distinction que fait Bruno Dartiguenave, directeur de la BDP du Maine-et-Loire, entre les BI qui desservent d'autres bibliothèques, c'est-à-dire des bibliothèques tête de réseau, et les BI qui desservent directement les lecteurs nous semble opératoire⁴². Bien entendu d'autres critères secondaires, tirés des réponses fournies par les BDP, ont été utilisés pour affiner la mise au point de chacun des types.

Pour élaborer cette typologie, nous sommes partis des premiers concepts pressentis au début de notre recherche, tout en les transformant. En effet, au cours de l'analyse des réponses, les premiers concepts élaborés n'ont pas permis de rendre parfaitement compte de la réalité des réseaux de BDP. C'est alors qu'il nous a paru nécessaire de les redéfinir et de les compléter. Il nous a semblé intéressant de transposer les concepts administratifs de centralisation, déconcentration et décentralisation dans le domaine de l'organisation du territoire par les BDP. La possibilité de cette transposition constituait notre hypothèse de départ.

On peut ainsi dégager trois types d'organisation du territoire : le type « déconcentré », le type « décentralisé » et le type « centralisé », qui vont à présent être définis.

2.1. Type « déconcentré »

Au sens strict, la déconcentration est « le système dans lequel l'État délègue certains pouvoirs de décision à des agents ou organismes locaux qui sont soumis à l'autorité centrale⁴³ ».

Le type « déconcentré », par analogie avec la définition administrative, est celui dans lequel la BDP dispose d'annexes qui desservent des territoires

⁴² B. DARTIGUENAVE. « La lecture publique en Maine-et-Loire : la mise en réseau des bibliothèques », dans *BBF*, t. 42, n° 5, 1997, p. 36.

⁴³ Le Petit Robert, 1993, réimpr. 2001.

déterminés au sein du département ; ces annexes, qui peuvent être ouvertes au public, sont un élément constitutif de la BDP, et on peut donc considérer que le centre qu'est la BDP se rapproche dans ce cas des territoires à desservir. On peut dire ainsi que le réseau a plusieurs têtes. La BDP peut inciter à la création de BI, mais sans qu'il y ait partage de compétences : ces BI fonctionnent alors comme des bibliothèques municipales qui desserviraient la population de plusieurs communes.

Les bibliothèques qui correspondent à cette définition sont le Cantal, le Jura, le Morbihan, la Drôme, le Puy-de-Dôme, l'Aveyron, le Haut-Rhin et la Loire.

Le Cantal, le Jura, le Morbihan entrent parfaitement dans le cadre de cette définition. Leurs annexes ne sont généralement pas ouvertes au public (sauf une sur deux pour le Morbihan), et il n'y a pas de partage de compétences envisagé avec des bibliothèques autres que les annexes.

En revanche, on peut dire que la Drôme est un cas particulier dans ce modèle, puisque cette BDP met sur le même plan la BDP centrale et ses annexes. Elle est d'ailleurs la seule dans notre panel à considérer que la BDP n'est pas toujours la tête du réseau mais aussi un de ses maillons. On peut dire que cette BDP dépasse le concept même de déconcentration puisqu'il n'y a plus de centre à proprement parler.

D'autre part, certaines BDP ont des annexes ouvertes au public. Cela en fait un modèle mixte, puisqu'elles peuvent jouer le rôle d'une BM. C'est le cas de la Drôme (quatre sites ouverts au public) et de la Loire (deux sur trois).

Par ailleurs, certaines BDP de ce type sont en réflexion et pourraient évoluer vers un autre modèle, à moyen ou à long terme. En effet, la directrice de la BDP de la Loire par exemple ne souhaite plus créer d'annexes, car elle considère que ce n'est plus une réponse adaptée aujourd'hui aux problèmes de desserte. Elle envisage une évolution vers des bibliothèques tête de réseau⁴⁴. L'Aveyron, le Haut-Rhin, le Puy-de-Dôme sont actuellement en réflexion et souhaitent évoluer également vers la création de BTR, ce qui permettrait une desserte par secteur géographique. Ce serait alors une évolution vers le type décentralisé.

2.2. Type « décentralisé »

Officiellement, la décentralisation est définie comme le système dans lequel « la gestion administrative d'une région est remise à des autorités locales élues et non à des agents nommés par le pouvoir central⁴⁵ ».

Par analogie, le type « décentralisé » est celui où la BDP permet une plus grande proximité dans la desserte du territoire par le partage de ses compétences avec d'autres bibliothèques. Dans ce modèle, il n'y a généralement pas d'annexes : le centre ne se rapproche pas des territoires, mais suscite le développement d'autres bibliothèques aux compétences élargies. Ces bibliothèques sont en général des BI qui desservent d'autres bibliothèques et peuvent donc être qualifiées de tête de réseau. Il y a une répartition des compétences entre la BDP et les bibliothèques tête de réseau ; la BDP voit donc la desserte dont elle était chargée s'alléger, et elle peut se recentrer sur des missions de conseil, de formation... Il y a création d'un réseau à double niveau : la BDP et ses points de desserte que sont les BTR et les BR d'une part, et les BTR et leurs points de desserte que sont les points-lecture d'autre part.

Les BDP qui appartiennent à ce type sont la Mayenne, le Doubs, le Maine-et-Loire, le Loir-et-Cher, les Landes, l'Isère, le Gers, l'Indre. Cependant toutes ces BDP n'en sont pas au même stade de décentralisation, car cette évolution est récente.

La Mayenne, le Doubs et le Maine-et-Loire correspondent parfaitement à cette définition. Dans ces trois départements, l'organisation en BTR couvre la totalité ou la quasi-totalité du territoire départemental. Les BTR desservent des bibliothèques associées (Doubs, Maine-et-Loire), des points-lecture (Mayenne). Le Loir-et-Cher et les Landes structurent également leur réseau de cette façon, toutefois dans ces départements l'organisation du territoire est effective pour certains secteurs, mais ébauchée ou en projet seulement pour d'autres. Cependant on peut considérer que cette organisation va progressivement couvrir tout le territoire.

⁴⁴ Entretien téléphonique avec Mme Agnès Ginhoux, directrice de la BDP de la Loire.

⁴⁵ Le Nouveau Petit Robert, 1993, réimpr. 2001.

En ce qui concerne le Gers, l'Isère, l'Indre, cette organisation n'est pas encore effective. Cependant nous avons choisi de les classer dans ce type car deux de ces BDP, l'Isère et le Gers, ont entériné récemment un plan départemental de la lecture publique prévoyant la mise en place de BTR. D'autre part, la BDP de l'Indre prévoit la création de BI qui desserviraient les petites bibliothèques municipales d'ici trois à cinq ans.

2.3. Type « centralisé »

Au sens administratif du terme, la centralisation est « le fait de réunir tous les moyens d'action, de contrôle en un centre unique⁴⁶ ». Cette définition ne peut pas s'appliquer telle quelle au domaine des BDP. Toutefois, on peut la transposer dans une certaine mesure, puisque dans ce type, la BDP constitue le centre du réseau qu'elle organise et structure, sans partage de compétence avec d'autres bibliothèques du réseau. Contrairement aux précédents types, la BDP est la seule tête du réseau (comme dans le type déconcentré) et le réseau n'a pas plusieurs strates (comme dans le type décentralisé). Le développement des BI peut être soutenu, mais lorsqu'elles existent, elles ne desservent pas d'autres bibliothèques, et ne partagent donc aucune compétence avec la BDP. Les BDP qui constituent ce groupe sont le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, la Nièvre, la Seine-et-Marne, la Haute-Marne, l'Yonne, la Côte-d'Or.

Le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, l'Yonne et la Côte-d'Or n'envisagent pas de modifications importantes à moyen terme dans la structuration de leur réseau ou du moins ne l'ont pas exprimé dans le questionnaire qu'ils nous ont renvoyé. En revanche, la Nièvre prévoit un plan de développement de la lecture publique qui pourrait modifier l'organisation du réseau. La Côte-d'Or pour sa part envisage la création d'une annexe, ce qui pourrait la faire évoluer vers le type déconcentré. Enfin, la Seine-et-Marne et la Haute-Marne souhaitent la création de bibliothèques tête de réseau et la sectorisation de la desserte ; cette évolution pourrait les

⁴⁶ Le Nouveau Petit Robert, 1993, réimpr. 2001.

rattacher au type décentralisé à plus longue échéance. La Seine-et-Marne envisage en outre la création d'une annexe.

Conclusion

Cette étude se veut une analyse et une synthèse de la façon dont les différentes BDP organisent leur territoire. Même si nous avons distingué trois types de BDP aux caractéristiques différentes, nous n'avons pas voulu ériger un modèle d'organisation que chaque BDP devrait suivre, ni donner à l'un des types un caractère d'exemplarité, ni porter de jugement de valeur sur les pratiques de chacune. Il s'agissait plutôt d'insister sur la grande variété d'organisation des territoires et de réponses apportées par les BDP à des situations particulières.

Malgré cette grande diversité, il a toutefois été possible de regrouper les BDP selon des types qui révèlent de grandes tendances d'organisation. Ces similitudes peuvent s'expliquer par les échanges entre les différents acteurs du monde des BDP et par une réflexion professionnelle vivace. Les grandes évolutions qui jouent un rôle dans l'aménagement du territoire des BDP (notamment l'intercommunalité, le concept de tête de réseau...) n'en sont qu'à leur début ; il est alors possible de s'interroger sur l'évolution de ces types : y aura-t-il uniformisation (si oui en faveur de quel type) ? d'autres types verront-ils le jour ? Une étude plus approfondie, dans le prolongement de celle que nous avons menée, pourrait sans doute se pencher avec profit sur ces questions.

Bibliographie

1. Géographie et sociologie rurales

- **DIRY Jean-Paul.** *Les espaces ruraux.* Paris : SEDES, 1999, 191 p. (Campus. Géographie).
- **INRA-ENESAD.** *Unité Mixte Recherche INRA ENESAD Dijon Economie Sociologie Rurale* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.dijon.inra.fr/esr/> (Consulté le 03.06.03).
- **INSEE.** *Portail de l'INSEE* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr> (Consulté le 03.06.03).
- **KAYSER Bernard.** *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental.* Paris : A. Colin, 1990, 316 p. (U Sociologie).
- **KAYSER Bernard.** *Les sciences sociales face au monde rural : méthodes et moyens.* Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1989, 144 p. (Amphi 7 : Sociologie)
- **LEFEBVRE Henri.** *Du rural à l'urbain.* Paris : Anthropos, 2001, 299 p. (Ethno-sociologie).
- *Les mutations dans le milieu rural. Actes du colloque de géographie rurale en l'honneur de Pierre Brunet, Caen, 17-18 septembre 1992.* Caen : Université de Caen, 1995, 476 p. (Centre de recherche sur l'évolution de la vie rurale).
- **RAUTENBERG Michel, MICOUD André, BÉRARD Laurence (dir.).** *Campagnes de tous nos désirs : patrimoines et nouveaux usages sociaux.* Paris : éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2000, 191 p. (Ethnologie de France. Cahiers).
- **SYLVESTRE Jean-Pierre (dir.).** *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes française.* Dijon : CRDP de Bourgogne, 2002, 344 p. (documents, actes et rapports pour l'éducation).

2. Sociologie de la lecture

2.1. Généralités

- **BAHLOUL Joëlle.** *Lectures précaires : étude sociologique sur les faibles lecteurs.* Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1990, 127 p. (Études et recherches).
- **BURGOS Martine, EVANS Christophe, BUCH Esteban.** *Sociabilité du livre et communautés de lecteurs : études sur la sociabilité du livre.* Paris : BPI, Centre Georges Pompidou, 1996, 289 p. (Études et recherches).
- **CHARTIER Anne-Marie, HEBRARD Jean.** *Discours sur la lecture (1880-2000).* Paris : BPI, Centre Georges Pompidou - Fayard, 2000, 762 p. (Nouvelles études historiques).
- **POULAIN Martine (dir.).** *Lire en France aujourd'hui.* Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 1993, 255 p. (Bibliothèques).
- **ROBINE Nicole.** *Lire des livres en France : des années 1930 à 2000.* Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 2000, 260 p. (Bibliothèques).

2.2. Sociologie de la lecture en milieu rural

- « De 1945 à 1995 : cinquante ans de lecture rurale ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n° 169, 144 p.
- **LADREFOUX Raymonde, PETIT Michèle, GARDIEN Claude-Michèle.** *Lecteurs en campagne : les ruraux lisent-ils autrement ?* Paris : BPI, Centre Georges Pompidou, 1993, 248 p. (Études et recherches).
- *Lecteurs non-lecteurs et bibliothèques en milieu rural : enquête sociologique, note de synthèse.* Saint-Gervais-sous-Meymont : Association des bibliothécaires du Livradois-Forez, 1988, 7 p.

- **PETIT Michèle.** « La lecture en milieu rural : une pratique risquée ? ». *Les Actes de lecture*, mars 1994, n° 45, p. 26-31.
- **PICAUD Carine.** *Culture des villes, culture des champs. La lecture publique en milieu rural : mythes et réalités, l'exemple du Morbihan.* Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 1995, 101 p.
- *Territoires à livre ouvert : la lutte contre l'illettrisme en milieu rural.* Paris : La Documentation française, Ministère du travail et des affaires sociales ; Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, 1997, 349 p. (En toutes lettres).

3. Politiques culturelles et aménagement du territoire

- **BEHAR Daniel, ESTÈBE Philippe.** « Politiques culturelles et territoire : la banalisation douloureuse ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 15-18.
- **DELAMBRE Raymond.** « La politique de déconcentration du ministère de la culture : le secteur du livre et de la lecture ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 4, p. 18-23.
- **FAUCHEUR Patrick.** « Aménagement du territoire, culture et bibliothèques ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 21-23.
- **FAURE Alain, NÉGRIER Emmanuel.** « La politique culturelle des agglomérations en France : vers une nouvelle donne communautaire ». *In Actes des journées d'études d'Angers de l'ADBDP, 13-15 novembre 2000* [en ligne]. Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2000/faure-negrier.htm (Consulté le 21.03.03).
- **GALAUD Nicolas.** « Bibliothèques et territoires ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 20-26.
- **GUITTON Marcelle.** « L'élu rural et la lecture publique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 4, p. 84-87.
- **LASSALLE Marine de.** « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 4, p. 10-17.
- **MOULINIER Pierre.** *Politique culturelle et décentralisation.* Paris ; Budapest ; Torino : L'Harmattan, 2002, 336 p.

- **NOYÉ Christophe.** « Intercommunalités culturelles ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 40-43.
- **PERRET Jacques.** « Les politiques culturelles des départements ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 24-27.
- **POIRRIER Philippe, RIOUX Jean-Pierre.** *Affaires culturelles et territoires : 1959-1999*. Paris : La Documentation française, 2000, 333 p. (Travaux et documents).
- **WARESQUIEL Emmanuel de (dir.).** *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*. Paris : Larousse-CNRS Éditions, 2001, 657 p.

4. Les bibliothèques départementales de prêt

4.1. Missions et identité(s)

- *Les BDP et l'action culturelle. Actes des journées d'étude d'Agen de l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt, 12-14 novembre 2002* [en ligne]. Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2002/ (Consulté le 21.03.03)
- *Bibliothèques départementales de prêt : 50 ans d'aménagement culturel du territoire*. Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1997, 82 p.
- *Bibliothèques départementales et développement local. Actes des journées d'étude d'Angers de l'ADBDP, 13-15 novembre 2000* [en ligne]. Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2000/ (Consulté le 21.03.03).
- *Bibliothèques départementales : un défi pour l'avenir. Actes des journées d'étude de Rodez, 14-16 novembre 1994*, Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1995, 166 p.
- **BERTRAND Anne-Marie.** *Bibliothèques territoriales : identité et environnement*. Paris : éd. du CNFPT, 1995, réimpr. 2000, 54 p.
- **BERTRAND Anne-Marie.** « Les moyens des BDP : Évaluation de 1985 à 1995 ». *In Actes des journées d'études d'Angers de l'ADBDP, 13-15 novembre 2000* [en ligne].

Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2000/bertrand.htm (Consulté le 21.03.03)

- **BLANCHARD Martine.** « Quelles missions pour les BDP ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 8-15.

- **BREILLAT Pierre.** « Les bibliobus aux champs ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n° 169, p. 4-5.

- **CALENGE Bertrand.** « Les bibliothèques centrales de prêt à la recherche d'une définition ». *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV. Paris : Promodis – éd. du Cercle de la Librairie, 1992, p. 646-659.

- **CARACO Alain.** « Dix ans après : l'évolution des bibliothèques départementales depuis la décentralisation ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 16-20.

- **CARACO Alain.** « Que reste-t-il du métier ? ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n° 169, p. 89-92.

- **CHADOURNE Jean-Paul.** « Vingt ans de mutation radicale ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n° 169, p. 48-52.

- **CHAUTEMPS Alexandre,** « Les plans départementaux de développement de la lecture (PDDL) ». *Transversales*, 2000, n° 77-78, p. 19-39.

- **CORDIER-ROMIEU Florence.** *L'évolution des missions des bibliothèques départementales de prêt : le cas de la Touraine.* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.

- **DEWULF Sylvie.** « Les pays de Mayenne ». *In* Actes des journées d'étude d'Angers de l'ADBDP, 13-15 novembre 2000. Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2000/dewulf.htm (Consulté le 21.03.03).

- *Les espaces ruraux, un enjeu culturel : actes des journées d'étude de Chambéry, 16 et 17 novembre 1992*, Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1993, 131 p.

- **GASC Michèle.** « Le rôle social du bibliothécaire en milieu rural ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° 164, 3^e trim. 1994, p. 23-27.

- **GÉLY Sabine.** *La saga des bibliobus : la lecture publique en milieu rural du 19^e siècle à nos jours.* Saint-Martin-d'Hères : Bibliothèque départementale de l'Isère, 1995, 79 p. [catalogue d'exposition].

- *Guide des BDP 2002 : Données 2000* (dir. Marie-Christine Pascal). Charnay-les-Mâcon : ADBDP, 2002.
- **HIRON Cloé**. *Aménagement du territoire et développement culturel : comment les bibliothèques sont-elles actrices de la vie rurale sarthoise ?* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.
- *Lectures publiques dans l'espace rural européen. Actes des journées d'étude de Colmar, 11-14 novembre 1996*. Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1997, 184 p.
- **LEMOINE Anne**. *Constituer des collections dans le réseau d'une BDP : l'exemple du Maine-et-Loire*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1999.
- *Le livre en campagne : bibliothèques départementales en jeu. Actes du colloque du cinquantenaire, Centre Georges Pompidou, 13-14 novembre 1995*, Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1996, 179 p.
- *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ? Actes des journées d'étude de Metz de l'ADBDP, 12-13 novembre 2001* [en ligne]. Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2001/ (Consulté le 21.03.2003).
- **TARIN Laurence**. « Les politiques de lecture en milieu rural : l'exemple du département de la Vienne ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, n° 2, p. 34-39.
- **THILL André**. « Les bibliobus, du centralisme à la décentralisation ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n° 169, p. 4-47.
- **UNTERSTELLER Marguerite-Marie**. « Comment les bécépistes découvrent leurs lecteurs... ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n°169, p. 22-27.
- **VINGTDEUX Nelly**. « Le paradoxe des bibliothèques départementales de prêt ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, n° 5, p. 49-52.

4.2. Réseaux et intercommunalité

- **AROT Dominique**. « La coopération des bibliothèques en France. Un nouvel âge ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 2, p. 5-12.

- **BOITARD Laurence.** « Lecture publique et intercommunalité : État des lieux ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 44-47.
- **CALENGE Bertrand, DOUBROFF Olivier.** *Bibliothèques intercommunales*. Charnay-les-Mâcon : Conseil général de Saône et Loire, Bibliothèque centrale de prêt, 1988, 172 p. (Études et recherches).
- **DARTIGUENAVE Bruno.** « La lecture publique en Maine-et-Loire : la mise en réseau des bibliothèques ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 34-39.
- **DOURLENT Annie.** « A l'Ouest, rien de nouveau ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 40-43.
- **DUMONT Marc.** *Bibliothèques et intercommunalité : vers une restructuration de l'offre de lecture publique en Vaucluse ?* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001, XV-87 p.
- **DUPLAND Laurence.** *Aides et conventions département/commune : mise en cohérence du réseau de la Médiathèque départementale de la Loire*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1999.
- **GORNOUVEL Bénédicte.** *La BMVR et la bibliothèque intercommunale : l'exemple de la bibliothèque municipale de Rennes*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001, 97 p.
- **GUECHGACHE Sarah.** *Quelle politique départementale pour la lecture publique en Lot-et-Garonne ? Contractualisation et structuration d'un réseau*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2002.
- **GUILBAUD Didier.** « La médiathèque départementale du Nord : une histoire de réseaux ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 50-54.
- **GUILBAUD Didier, CORDIER Florence.** « Enquête sur l'intercommunalité : résultats et analyses ». *In Actes des journées d'étude d'Angers de l'ADBDP, 13-15 novembre 2000* [en ligne]. Disponible sur : www.adbdp.asso.fr/association/je2000/guilbaud.htm (Consulté le 21.03.03).
- **HUGUET Alain.** *Bibliothèques départementales et aménagement du territoire : l'exemple de la BDP de la Moselle*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1999, XXXIX-60 p.

- **JOUNEAU Thomas.** *L'évolution du réseau de la bibliothèque départementale de l'Aude dans le contexte de l'intercommunalité : tentative d'évaluation des attentes et des représentations des acteurs locaux sur deux cantons tests.* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001, 60 p.
- **KUNKEL Anne-Sophie.** *Entre prospective et application, réflexions sur l'intercommunalité dans les bibliothèques départementales de prêt à partir du schéma d'offre de lecture publique de la médiathèque départementale du Tarn-et-Garonne.* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001.
- **LE TOURNEAU Cécile.** *Etude cartographique du réseau de la Bibliothèque départementale des Yvelines.* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1999.
- **LOGIE Gérard.** *La coopération intercommunale en milieu rural, un outil de développement.* Paris : éd. Syros alternatives, 1992, 161 p.
- **LUCHE Brigitte.** *La BDP de la Gironde et son réseau : étude des forces et des faiblesses : propositions pour un nouveau schéma départemental de la lecture publique.* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1999.
- **PASCAL Marie-Christine.** « Défense et illustration de l'intercommunalité ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^e trim. 1995, n° 169, p. 76-80.
- **PERRICHON Christine.** *Usages et publics des bibliothèques relais du réseau départemental du Loiret : quels indicateurs pour une évolution quantitative et qualitative?* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2001, 63 p.-XXX.
- **ROUSSEAU-KIKER Nadine.** *L'émergence d'une bibliothèque départementale de pays : définition d'une politique documentaire spécifique.* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 2002.
- **ROUSSELOT Suzanne.** « L'organisation des dessertes à la bibliothèque départementale de prêt du Haut-Rhin ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 44-49.
- **VAN BESIEN Hugues.** « Rural, urbain ? Nouvelle géographie du développement de la lecture publique ». *BIBLIOTHÈQUE(s) : revue de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2002, n° 4, p. 28-33.

- **VIRAMISSY Catherine.** « Vers un paysage intercommunal ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 34-38.
- **VOLTZENLOGEL Bernard.** « Du bibliobus au réseau départemental de lecture : la carte documentaire départementale en Dordogne ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 28-33.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LE QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX BDP	I
ANNEXE 2 : LES BDP DU PANEL	VII
ANNEXE 2-1 : LE PANEL DU QUESTIONNAIRE.....	VIII
ANNEXE 2-2 : LE PANEL DES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES	IX

Annexe 1 : le questionnaire envoyé aux BDP

11- Si oui, pouvez-vous nous préciser quand et pourquoi elles ont cessé de l'être ?

.....

12- Ont-elles les mêmes compétences (acquisitions, animations, formation, conseil...) que la centrale ? oui / non

Merci de préciser les compétences concernées

.....

13- Souhaitez-vous, dans l'avenir, créer des annexes ? oui / non

14- Combien y a-t-il de bibliothèques intercommunales/bibliothèques de pays dans votre réseau?.....

15- Pouvez-vous nous indiquer la proportion de bibliothèques du réseau fonctionnant en intercommunalité ?.....

16- Comment évalueriez-vous l'impact de l'intercommunalité sur le réseau :
 très forte / assez forte / émergente / absente

17- La BDP accorde-t-elle des aides plus importantes aux bibliothèques intercommunales ? oui / non

18- Considérez-vous certaines des bibliothèques du réseau comme structurantes ? (cocher si oui) : Bibliothèques municipales

Bibliothèques relais

Bibliothèques intercommunales

Autres (préciser) :.....

.....

19- Déléguez-vous à certaines bibliothèques du réseau des compétences habituellement réservées à la BDP ? oui / non

20- Si oui, quel type de bibliothèque est concerné ? Bibliothèques municipales

Bibliothèques intercommunales

Bibliothèques relais

Autres

21- Et quel type de compétences : acquisitions
 desserte du public
 action culturelle
 autre (préciser)

.....

.....

.....

22- Des liens existent-ils avec les autres bibliothèques ou d'autres institutions culturelles du département ? oui / non

23- Si oui, lesquelles (archives, conservatoire...) :.....

.....

.....

.....

24- Considérez-vous que la BDP constitue la tête de réseau ou un maillon du réseau ?

tête de réseau : oui / non
 maillon du réseau : oui / non

25- Souhaitez-vous dire autre chose sur la situation actuelle de votre réseau ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

III. Le réseau : analyse et perspectives

26 - L'organisation actuelle du réseau est le résultat d'une :

géographie spécifique :

nouvelle organisation du territoire : rurbanisation
 désertification
 intercommunalité

structuration héritée des prédécesseurs

politique récente, si oui, expliquer les raisons de celles-ci

.....

.....

.....

.....

- 27- Etes-vous satisfait de la place dans le réseau des BM oui / non
des BI oui / non
des BR oui / non
des dépôts scolaires oui / non

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 28- A propos de la desserte scolaire, pensez-vous, dans l'avenir : la développer ?
 la maintenir ?
 la restreindre ?
 l'abandonner ?
 nous n'en faisons

pas

- 29- En ce qui concerne le prêt direct, pensez-vous, dans l'avenir : le développer ?

- le maintenir ?
 le restreindre ?
 l'abandonner ?
 nous n'en faisons

pas

- 30- A votre avis, comment l'organisation de votre réseau va-t-elle évoluer dans les années à venir ? développement des annexes de la BDP
 développement des bibliothèques municipales
 développement des bibliothèques inter-communales
 fin de la desserte scolaire
 fin de la desserte directe
 autre

Pouvez-vous préciser ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

31- Quel type d'amélioration pensez-vous qu'il serait possible d'apporter, d'ici 3 à 5 ans, en ce qui concerne la desserte du territoire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci d'avoir répondu à nos questions.

Ce questionnaire est à retourner à : Julie Gesret
Élève-conservateur à l'ENSSIB
17-21, avenue du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne Cedex

Merci de nous le retourner d'ici le 15 mai prochain.

Annexe 2 : Les BDP du panel

Annexe 2-1 : Le panel du questionnaire

39 BDP constituaient notre panel (les BDP signalées par * ont répondu au questionnaire) :

- Aude
- Aveyron*
- Cantal*
- Charente
- Côte-d'Or*
- Dordogne
- Doubs*
- Drôme*
- Gers*
- Gironde
- Guadeloupe
- Ile-et-Vilaine
- Indre*
- Indre-et-Loire
- Isère*
- Jura*
- Landes*
- Loir-et-Cher*
- Loire*
- Lot
- Lot-et-Garonne*
- Maine-et-Loire*
- Haute-Marne*
- Mayenne*
- Morbihan*
- Moselle
- Nièvre*
- Nord
- Orne
- Puy-de-Dôme*
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin*
- Saône-et-Loire
- Haute-Savoie
- Seine-et-Marne*
- Territoire de Belfort
- Vienne
- Haute-Vienne*
- Yonne*

Annexe 2-2 : Le panel des entretiens téléphoniques

8 BDP ont été choisies pour faire l'objet d'un entretien téléphonique. 5 entretiens seulement ont été menés (les BDP concernées sont signalées par une *) faute de réponse au questionnaire de la part de deux BDP et faute de pouvoir fixer un rendez-vous téléphonique avec une troisième.

- Dordogne
- Drôme*
- Gers*
- Ille-et-Vilaine
- Isère*
- Loir-et-Cher (cette BDP a répondu tardivement au questionnaire, et nous n'avons pu fixer avec elle de rendez-vous téléphonique)
- Loire*
- Mayenne*